

Compte-rendu synthétique CHSCT-M du 19 octobre 2018

Propos liminaires :

- Le président du CHSCT-M rend hommage à Jean-Hugues Piettre, représentant du personnel pour la CGT Culture dont le décès vient d'être annoncé.
- En accord avec la secrétaire du CHSCT-M, les points 9 (rapport d'activité du service de médecine de prévention), 10 (bilan d'activité de la Mission santé et sécurité au travail), 12 (grille de suivi) et 13 (questions diverses) sont reportés à une prochaine séance du Comité, à programmer d'ici la fin de l'année 2018.
- Les représentants du personnel de la CGT Culture, du SNAC-FSU et de Sud Culture Solidaires font une déclaration commune pour exprimer leur opposition à la fusion envisagée entre les Comités techniques et les CHSCT.

Point 1 : Procès-verbaux des séances du 15 novembre 2017 et du 25 janvier 2018 (pour avis)

- **PV du 15 novembre 2017 – Vote : *approbation à l'unanimité, sous réserve de la prise en compte des corrections demandées en séance***
- **PV du 25 janvier 2018 – Vote : *approbation à l'unanimité***

Point 2 : Orientations ministérielles 2019 en matière de santé et sécurité au travail – SST (pour avis)

L'élaboration des orientations ministérielles 2019 en matière de santé et sécurité au travail est le fruit d'un travail concerté. Une réunion de travail s'est tenue le 13 septembre en présence notamment des membres du CHSCT-M, du médecin coordonnateur et des inspecteurs en santé et sécurité au travail.

Le BSST présente les orientations ministérielles SST 2019 qui s'inscrivent dans le cadre d'une feuille de route, mise à jour chaque année. Pour 2019, cette feuille de route comporte 36 actions à mener, dont certaines feront l'objet de réunions de travail ministérielles.

Les orientations SST de l'année 2019 se concentrent sur 6 axes principaux : la structuration du réseau des assistants et conseillers de prévention, une meilleure prise en compte des enjeux liés à la co-activité lors des interventions d'entreprises extérieures, une vigilance accrue sur la maîtrise des risques liés à l'exposition aux fibres d'amiant et aux poussières de plomb, le renforcement des actions de prévention des risques psychosociaux, du harcèlement et des violences au travail, la prise en compte des facteurs de pénibilité en matière de prévention primaire, la poursuite de l'organisation de la médecine de prévention au sein du ministère au regard du contexte de pénurie. Un travail de sensibilisation sera également mené afin de partager avec les écoles cette même culture de la prévention.

Le secrétaire général adressera une note d'accompagnement à toutes les structures du ministère en rappelant que ce document doit être présenté pour information aux instances locales.

- ***Vote : avis favorable à l'unanimité sous réserve de la prise en compte des corrections demandées en séance***

Point 3 : Projet d'outil d'accompagnement à la mise en place d'une gestion électronique du courrier dans les DRAC (pour avis)

Le projet d'outil d'accompagnement à la mise en place d'une gestion électronique du courrier dans les DRAC est un outil méthodologique destiné à aider les DRAC qui souhaitent adopter une gestion électronique de leur courrier. Il a été présenté pour information en CHSCT-M le 15 novembre 2017 et a fait l'objet de deux réunions de travail avec les représentants du personnel, le médecin coordonnateur et l'inspection santé et sécurité au travail.

L'engagement est pris par l'administration de modifier le document relatif au planning de déploiement proposé en annexe 3, afin que la réalisation de l'étude d'impact et la consultation du CHSCT local (pour avis) interviennent plus en amont.

- **Vote : avis favorable à la majorité**

*Détail : - CGT Culture, CFDT Culture, SUD Culture Solidaires : avis favorable sous réserve de la prise en compte des modifications du document relatif au planning de déploiement
- SNAC-FSU : abstention*

Point 4 : Projet de note de cadrage relative aux risques psycho-sociaux, violences et harcèlement au travail et dispositifs d'alerte et de traitement (pour avis)

Le projet de note de cadrage a été élaboré en concertation avec les représentants du personnel, le médecin coordonnateur, les inspecteurs santé et sécurité au travail et des établissements publics, à l'occasion de deux réunions de travail les 16 mars et 31 mai 2018. Ces travaux ont également donné lieu à la réalisation de la brochure « En parler & agir » expliquant comment donner l'alerte.

Le projet de note met à jour, complète et rassemble dans un même document les textes applicables au ministère de la Culture en la matière. La qualité de ce travail est souligné par les représentants du personnel.

- **Vote : avis favorable à l'unanimité**

Point 5 : Bilan 2016 de la santé, de la sécurité et des conditions de travail (pour avis)

L'administration présente les éléments saillants du bilan SST 2016.

Ce bilan complet en matière de SST est réalisé pour la deuxième année. Il présente les données relatives aux accidents du travail et maladies professionnelles, l'état des lieux des signalements pour danger grave et imminent, les observations et préconisations des inspecteurs santé et sécurité au travail, les moyens et actions des acteurs de la prévention (membres des CHSCT, réseau des conseillers et assistants de prévention, médecins de prévention), le bilan des actions menées en 2016.

Si la qualité du document, de sa présentation et des évolutions apportées par rapport à sa précédente version sont appréciées par l'ensemble des représentants du personnel, la CGT Culture regrette cependant l'insuffisance du nombre des structures ayant répondu aux enquêtes permettant de réaliser ce bilan.

- **Vote : avis favorable à la majorité**

*Détail : - CFDT Culture, SNAC-FSU, SUD Culture Solidaires : avis favorable
- CGT Culture : abstention*

Point 6 : Réforme des écoles nationales supérieures d'architecture : impacts sur les conditions de travail des agents (pour information)

La nouvelle procédure de recrutement des enseignants chercheurs qui devra être mise en place pour la rentrée universitaire 2019-2020, s'articule entre le service des ressources humaines, le service de l'architecture et les écoles nationales supérieures d'art. Une circulaire sera rédigée afin de faciliter et d'uniformiser la mise en place de cette réforme.

Une réunion de travail avec les membres du CHSCT ministériel pourra être organisée au premier trimestre 2019, sur les impacts potentiels sur les conditions de travail de cette nouvelle organisation pour les agents de l'administration centrale et ceux des écoles.

Point 7 : Point d'avancement sur le protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au ministère de la Culture (pour information)

La dernière version du projet de protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au ministère de la Culture est présentée, notamment les dernières avancées qu'elle contient.

Ce protocole est accompagné d'un plan d'actions et donnera lieu à la rédaction d'une circulaire.

Dès le retour de l'avis de l'ensemble des organisations syndicales, ce protocole pourrait être signé.

Point 8 : Bilan sur les risques psycho-sociaux de 2014 à 2016 et indicateurs 2017 (pour information)

Le bilan sur les risques psycho-sociaux comprend trois parties :

- les données quantitatives ministérielles relatives à l'évolution et à la prévention des RPS (données issues de l'enquête annuelle DGAFP),
- les indicateurs RPS (indicateurs retenus par la DGAFP : taux d'absentéisme, taux de rotation des agents, taux de visite sur demande au médecin de prévention, taux de violence sur agents),
- les actions ministérielles réalisées.

Les indicateurs RPS sont suivis depuis 2016. La pertinence des résultats obtenus et de la comparaison sur les deux premières années de ce suivi, est conditionnée par le nombre de répondants.

Le bilan sur les risques psycho-sociaux de 2014 à 2016 et les évolutions qui en ressortent sont ainsi présentés au regard également des indicateurs RPS 2017.

Point 11 : État de la réflexion de la DGAFP sur une nouvelle organisation du dialogue social en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (pour information)

L'administration fait un point d'étape de la réflexion en cours conduite par la DGAFP dans le cadre du chantier « une simplification du dialogue social », et plus particulièrement sur la création envisagée d'une instance unique regroupant les actuels Comités techniques et CHSCT.

Une commission spécialisée en Hygiène, Santé et Conditions de Travail (HSCT) pourrait être mise en place au sein de cette instance, selon un seuil qui reste à définir. Un dialogue social de proximité pourrait également être maintenu dans les « sites caractérisés par des risques professionnels élevés » selon des modalités qui restent à définir.